

MICROPROGRAMME ADMINISTRATION DES ARTS

Le microprogramme en administration des arts permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans les domaines de l'administration des arts, de la conservation, de la gestion du patrimoine et de la culture, leur permettant ainsi d'acquérir de nouvelles compétences à des fins professionnelles et de développement de carrière. Ce microprogramme est accessible aux étudiants de toutes les facultés et aux candidats professionnels travaillant notamment dans les domaines de l'administration des arts, des musées et des galeries.

Exigences du programme

9 crédits de cours parmi : 9 crédits

AMT 3501 Gestion des organismes artistiques et culturels I

AMT 3502 Gestion des organismes artistiques et culturels II

AMT 3901 Gestion des organismes artistiques et culturels I

AMT 3902 Gestion des organismes artistiques et culturels II

ART 3744 Études muséales et pratiques artistiques

ART 4561 Sujets spéciaux dans le domaine des arts, du patrimoine et des politiques culturelles

ART 4961 Sujets spéciaux dans le domaine des arts, du patrimoine et des politiques culturelles

Total : **9 crédits**